

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 26 février 2018

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 19 h 02, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère
Messieurs les conseillers

Stéphanie Larocque
Jérémy Bourque
Jules Morin
Jean-François Girard
Yannick Proulx

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour

Absence motivée :

La conseillère Joëlle Larente

Dans la salle : Aucune personne

Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2018-02-57 Avis de convocation

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par la conseillère Stéphanie Larocque, il est résolu unanimement

QUE les membres de ce Conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Période de questions relatives à l'ordre du jour
4. Octroi de financement à long terme pour un emprunt par billets pour les règlements d'emprunt 2017-162 et 2017-170 au montant de 1 761 000 \$
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour les règlements d'emprunt 2017-162 et 2017-170 au montant de 1 761 000 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2018
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 02.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 02.

2018-02-58 Octroi de financement à long terme pour un emprunt par billets pour les règlements d'emprunt 2017-162 et 2017-170 au montant de 1 761 000 \$

CONSIDÉRANT le procès-verbal relatif à l'ouverture des soumissions par le ministère des Finances le 26 février 2018, à 10 h, tel que décrit ci-dessous :

Date d'ouverture :	26 février 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7008 %
Montant :	1 761 000 \$	Date d'émission :	6 mars 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Oka a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 mars 2018, au montant de 1 761 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, à savoir :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,79400 \$	98 300 \$	2,00000 %	2019	2,99371 %
		101 700 \$	2,20000 %	2020	
		105 200 \$	2,40000 %	2021	
		108 900 \$	2,55000 %	2022	
		1 346 900 \$	2,75000 %	2023	
Banque Royale du Canada.	100,00000 \$	98 300 \$	3,00000 %	2019	3,00000 %
		101 700 \$	3,00000 %	2020	
		105 200 \$	3,00000 %	2021	
		108 900 \$	3,00000 %	2022	
		1 346 900 \$	3,00000 %	2023	
Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes	100,00000 \$	98 300 \$	3,17000 %	2019	3,17000 %
		101 700 \$	3,17000 %	2020	
		105 200 \$	3,17000 %	2021	
		108 900 \$	3,17000 %	2022	
		1 346 900 \$	3,17000 %	2023	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par Jules Morin, il est résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité d'Oka accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 6 mars 2018 au montant de 1 761 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2017-170 et 2017-162. Ces billets sont émis au prix de 98,79400 \$ pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE ce Conseil autorise le maire, Monsieur Pascal Quevillon, et la directrice générale, Madame Marie Daoust à signer tous les documents inhérents au présent emprunt pour et au nom de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2018-02-59 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets pour les règlements d'emprunts 2017-162 et 2017-170 au montant de 1 761 000 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2018**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Oka souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 761 000 \$ qui sera réalisé le 6 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de :
2017-170	210 000 \$
2017-162	430 000 \$
2017-162	498 500 \$
2017-162	260 000 \$
2017-162	362 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-162, la Municipalité d'Oka souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jérémie Bourque, il est résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 mars et le 6 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, Monsieur Pascal Quevillon, et la directrice générale, Madame Marie Daoust;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	98 300 \$	
2020	101 700 \$	
2021	105 200 \$	
2022	108 900 \$	
2023	112 400 \$	(à payer en 2023)
2023	1 234 500 \$	(à renouveler)

QUE le Conseil autorise le versement des frais d'émission d'obligations pour le financement des règlements numéro 2017-170 et 2017-162, à la Financière Banque Nationale inc. au montant de 21 237,66 \$ et que cette somme soit puisée à même les activités de fonctionnement.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-162 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 03.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 03.

2018-02-60 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard, il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire